



FORMATION DES BÉNÉVOLES

Plan de formation

Intitulé : « La structure associative des enseignements artistiques aujourd'hui »

Objectifs :

- ✓ Connaître le milieu associatif et son fonctionnement
- ✓ Connaître les obligations et actualités juridiques
- ✓ Comprendre la place du bénévole au sein de l'association et répondre aux questions
- ✓ Comprendre le rôle, les missions du bénévole

Publics visés :

- ✓ Membre de bureau d'une structure associative des enseignements artistiques (musique, danse, théâtre)
- ✓ Membre d'un conseil d'administration d'une structure associative des enseignements artistiques (musique, danse, théâtre).

Pédagogie :

Participative, s'appuyant sur les expériences des personnes et des intervenants.
Les échanges sont largement sollicités, et la conduite de projet est au cœur des objectifs.
Apport théorique, mise en situation... complètent ces échanges.

Finalités :

- ✓ L'organigramme des différents membres de l'association.
- ✓ Réaliser ou améliorer le projet d'établissement.
- ✓ Etablir un projet pédagogique au sein de l'association.
- ✓ Les différents moyens financiers de fonctionnement.

Durée : 3 jours

Lieu : 5, impasse du tertre 44470 CARQUEFOU

Association Nationale des Structures d'Enseignements & Pratiques Artistiques Associatives

Siège Social : 12 Rue de l'Atlantique 44470 CARQUEFOU

Tél : 06 10 83 39 88 ou 02 53 78 12 37 - Mail : ansep2a@gmail.com

www.ansep2a.fr

Siret 494 018 880 000 18 ♦ APE 9499Z ♦ N° de déclaration d'activité 52 44 06259 44 ♦ N° INPI 14/4090997

Association d'intérêt général

A/ COMPÉTENCES SUR LE SECTEUR ASSOCIATIF : SAMEDI 26 OCTOBRE 2019

Module 1 - Etude de la situation - Durée : 2h

- Présentation de la formation par l'ANSEP2A
- Présentation et situation de chaque bénévole
- La place des écoles associatives sur le territoire

Module 2 - Les principaux paramètres - Durée : 5h

- L'association
- Statuts
- Règlements intérieurs
- Réglementations obligatoires
- Le projet d'établissement garant du fonctionnement

B/ COMPÉTENCES SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE : SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019

Module 3 - Place du bénévole - Durée : 3h

- Paramètres d'une école associative artistique
- Difficultés rencontrées et questionnement pour chaque administrateur
- Relation avec la Mairie, le Conseil Départemental...
Les tâches de chacun – Qui fait quoi ? Organigramme
Le projet pédagogique

Module 4 - Eléments financiers - Durée : 4h

- Budgets prévisionnel & réel. Bilan
- Convention collective, contrat de travail et salaire
- Les différents financements possibles
- Comptabilité

Association Nationale des Structures d'Enseignements & Pratiques Artistiques Associatives

Siège Social : 12 Rue de l'Atlantique 44470 CARQUEFOU

Tél : 06 10 83 39 88 ou 02 53 78 12 37 - Mail : ansep2a@gmail.com

www.ansep2a.fr

Siret 494 018 880 000 18 ♦ APE 9499Z ♦ N° de déclaration d'activité 52 44 06259 44 ♦ N° INPI 14/4090997

Association d'intérêt général



C/ COMPÉTENCES SUR LE MANAGEMENT : SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2019

Module 5 - Perspectives - Durée : 7h

- Travail à mettre en place dans sa propre structure
- Création d'un réseau entre association. Echanges
- Gestion d'une équipe pédagogique
Relation avec le coordinateur, les professeurs et les autres salariés
Le travail d'équipe
- Le projet de formation de chaque salarié
- Réponses aux questions diverses
- Bilan de la formation

NB : Merci de nous indiquer les thèmes que vous aimeriez travailler en plus.

Intervenant : M. Jean Pierre SIMON, Président de l'ANSEP2A

D'autres personnes pourront intervenir en fonction des besoins.

Association Nationale des Structures d'Enseignements & Pratiques Artistiques Associatives

Siège Social : 12 Rue de l'Atlantique 44470 CARQUEFOU

Tél : 06 10 83 39 88 ou 02 53 78 12 37 - Mail : ansep2a@gmail.com

www.ansep2a.fr

Siret 494 018 880 000 18 ♦ APE 9499Z ♦ N° de déclaration d'activité 52 44 06259 44 ♦ N° INPI 14/4090997

Association d'intérêt général